



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 33- MAI 2015

Date de parution : 27 mai 2015

SOMMAIRE

Service émetteur

Dénomination

**Le Préfet de la Région
Provence-Alpes- Côte
d'Azur**

Agence Régional de
Santé (ARS)

- Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale mutli-sites exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » du 20/4/2015
- Décision portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale mutli-sites exploité par « SELAS MAZARIN » du 21/04/2015
- Décision portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale mutli-sites exploité par « SELAS LABAZUR PROVENCE » du 08/04/2015
- Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale mutli-sites exploité par la SELARL UNIBIO à Nîmes 14/04/2015
- Décision portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale mutli-sites exploité par « SELAS LABAZUR PROVENCE » du 07/04/2015
- Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale mutli-sites exploité par la société d'exercice libéral responsabilité limitée « LABIO » du 01/04/2015
- Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale mutli-sites exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » du 21/04/2015

Autres services régionaux

Direction interrégionale
de la protection
judiciaire de la jeunesse
Direction de l'aviation
civile Sud Est

- Arrêté du 22/05/2015 portant subdélégation de signature au titre de l'arrêté préfectoral n°2013189-0008, du 08/07/2013 portant délégation de signature à Madame Michèle GUIDI, responsable du budget opérationnel
- Arrêté du 22/05/2015 subdélégation de signature aux agents de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est



Réf : DOS-0415-2384-D

DECISION
portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » dont le siège
social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision du 15 octobre 2014 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-154, dont le siège est situé au 6, boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE-, et qui exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT », agréée sous le n°115, dont le siège social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130039787) ;

Vu la décision du 21 novembre 2014 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-281, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée(SELAS) « J.S. BIO », agréée sous le n°117, dont le siège social est situé au 87, boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130042443) ;

Vu la décision du 14 janvier 2015 portant retrait de la décision du 18 septembre 2014 délivrée au laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « J.S. BIO » dont le siège social est situé au 87, boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE-



Vu la demande présentée le 16 février 2015 (et complétée les 20 février 2015 et 20 mars 2015) par Madame Anne LEVY, pharmacien, biologiste coassocié de la société, relative à la fusion-absorption de la SELAS « J.S. BIO » par la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 novembre 2014 de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » décidant d'agréer en qualité de nouvel associé Madame Elise TOMINI, pharmacien, de nommer celle-ci en qualité de biologiste médical et d'agréer la cession d'une action de Madame Sandra MEYER au profit de Madame Elise TOMINI ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2014 de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » décidant d'agréer Mesdames Jane LOUFRANI et Mireille D'AGOSTINO en qualité de nouvelles associées, de nommer celles-ci en qualité que biologiste médical et d'agréer la cession d'action de madame Sandra MEYER au profit de Mesdames Jane LOUFRANI et Mireille PAPADACCI épouse D'AGOSTINO ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 janvier 2015 de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » décidant d'approuver les projets de cession de 17 actions de préférence de catégorie A de la société détenues par Mesdames Sandra MEYER et Marie-Christine GALINIER au profit des 17 associés professionnels exerçant au sein de la SELAS « J.S. BIO », d'agréer les nouveaux associés professionnels en qualité d'associé de la société, actant du fait que le rapport du commissaire à la fusion a été déposé au tribunal de commerce de MARSEILLE le 11 décembre 2014, approuvant dans toutes ses modalités le traité de fusion ;

Vu le procès-verbal des décisions extraordinaires en date du 12 janvier 2015 de la SELAS « J.S. BIO » décidant d'approuver le traité de fusion ;

Vu copie du traité de fusion en date du 9 décembre 2014 ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 mars 2015 de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » décidant d'agréer Madame Delphine MERCIER épouse BATAILLE, Pharmacien, en qualité de nouvelle associée professionnelle et de biologiste médical, et d'agréer la cession d'une des actions détenue par Madame Sandra MEYER-FRANCISCO au profit de Madame Delphine BATAILLE ;

Vu la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la société au 20 février 2015 ;

Vu la décision n°02-09-2014 en date du 6 octobre 2014 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à la confirmation du renouvellement de l'autorisation de pratiquer l'activité d'assistance médicale à la procréation pour la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le Site LANGLAIS sis 7, avenue de Saint Julien-13012 MARSEILLE- exploité par la SELAS « J.S. BIO » (renouvellement de l'autorisation à compter du 11 avril 2014 pour une durée de 5 ans) ;

Vu la lettre en date du 29 novembre 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au renouvellement de l'autorisation de l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation du laboratoire d'analyses médicales J.S. BIO selon la modalité : préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle (renouvellement de l'autorisation à compter du 11 avril 2014 pour une durée de 5 ans) ;

Vu la décision n°63-04-2012 en date du 11 juillet 2012 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au transfert de l'autorisation d'assistance médicale à la procréation détenue par le LBM DRAI-OBADIA sis 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE- au profit du LBM multi-sites exploité par la SELAS « J.S. BIO » sur le Site DRAI-OBADIA sis 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE- ;

Vu la décision n°64-4-2012 du 12 juillet 2012 du DGARS relative à la confirmation de l'autorisation d'assistance médicale à la procréation détenue par le LBM DEVEZE sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13009 MARSEILLE- au profit du LBM multi-sites exploité par la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sur le Site DEVEZE sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13009 MARSEILLE- ;

Vu la décision n°10-06-11 en date du 18 juillet 2011 portant autorisation pour l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation-préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle délivrée au LBM DEVEZE sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13008 MARSEILLE- ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, L 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

DECIDE

Article 1^{er} : Est retirée l'autorisation de fonctionnement délivrée au laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-281, exploité par la SELAS « J.S. BIO » dont le siège social est situé au 87, boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130042443).

Article 2 : En conséquence, l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-154, et qui est exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT », agréée sous le n°115, dont le siège social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE- est modifiée comme suit, suite à la fusion par absorption de la SELAS « J.S. BIO » par la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT ».

Cette opération concerne donc les annexes ci-dessous :

- la répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sont telles que présentées en annexe n°1 ;
- les sites du laboratoire de biologie médicale mentionnés en annexe n°2 ;
- les biologistes coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sont tels que présentés en annexe n°3.

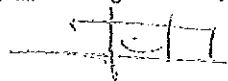
Article 3 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 5 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 20 avril 2015

Pour le directeur général et par délégation
le directeur général adjoint



Norbert NABET

Annexe n° 1

Décision relative au LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT »
N° FINESS EJ : 130039787

Avril 2015

Répartition du capital social (17.273.278 Euros) et des droits de vote

	Nature des associés	Nombre d'actions
1	Sandra MEYER-FRANCISCO, Médecin biologiste, (API)	4.318.295
2	Christine GALINIER, Pharmacien biologiste, (API)	4.318.295
3	Emmanuelle ANGLADE, Pharmacien biologiste, (API)	1
4	Carole DEVEZE, Médecin biologiste, (API)	1
5	Sophie BURIGNAT, Pharmacien biologiste, (API)	1
6	Sylvie GILLY, Pharmacien biologiste, (API)	1
7	Laurent MALLARD, Pharmacien biologiste, (API)	1
8	Catherine TONDA, Pharmacien biologiste, (API)	1
9	Joseph CARVAJAL, Pharmacien biologiste, (API)	1
10	Anne LEVY-BARDIZBANIAN, Pharmacien biologiste, (API)	1
11	Caroline PIANA épouse PEREZ, Pharmacien biologiste, (API)	1
12	Béatrice VEDEL-BRUNET, Pharmacien biologiste, (API)	1
13	Françoise PUVIEUX-BLANCHARD, Pharmacien biologiste, (API)	1
14	Nathalie LAURENCIN, Pharmacien biologiste, (API)	1
15	Marc GIRAudeau, Pharmacien biologiste, (API)	1
16	Marc PEYRONEL, Pharmacien biologiste, (API)	1
17	Martine PESQUIE, Pharmacien biologiste, (API)	1
18	Bénédicte BEYLOT, Pharmacien biologiste, (API)	1
19	Cédric BILLIOUD, Pharmacien biologiste, (API)	1
20	Anne BRENAC de BREBISSON, Pharmacien biologiste, (API)	1
21	Carine BOZIAN, Pharmacien biologiste, (API)	1
22	Martine CHERIMBAUD, Pharmacien biologiste, (API)	1
23	Marc GUILLON, Pharmacien biologiste, (API)	1
24	Patrice HERIN, Médecin biologiste, (API)	1
25	Marie-Christine LOMBARDO, Pharmacien biologiste, (API)	1
26	Daniel SAVOY, Pharmacien biologiste, (API)	1
27	Gérard PELISSIER, Pharmacien biologiste, (API)	1
28	Jean-François GALLET DE SANTERRE, Pharmacien biologiste, (API)	1
29	Gérard VIGNALE, Pharmacien biologiste, (API)	1
30	Jane LOUFRANI, Pharmacien biologiste, (API)	1
31	Mireille D'AGOSTINO, Pharmacien biologiste, (API)	1
32	José SAMPOL, Pharmacien biologiste, (API)	1
33	Ayichatou JARRETOU, Pharmacien biologiste, (API)	1
34	Jean-Christophe ROIG, Médecin biologiste, (API)	1
35	Lionel BERNABEU, Médecin biologiste, (API)	1
36	Elisabeth ROTH-JARROUX, Pharmacien biologiste, (API)	1
37	Françoise TURREL, Pharmacien biologiste, (API)	1
38	Amélie AUZIAS, Pharmacien biologiste, (API)	1

39	Bernard MARGA, Pharmacien biologiste, (API)	1
40	Xavier GOUX, Médecin biologiste, (API)	1
41	Olivier BEREZIAT, Médecin biologiste, (API)	1
42	Brigitte CHAMAYOU, Pharmacien biologiste, (API)	1
43	Gilles BONICELLI, Pharmacien biologiste, (API)	1
44	Oriane CORTESI, Pharmacien biologiste, (API)	1
45	Valérie LACOSTE, Pharmacien biologiste, (API)	1
46	Hélène SAVY DADOUN, Médecin biologiste, (API)	1
47	Laure ZANGOLI, Pharmacien biologiste, (API)	1
48	Axel TREMY, Pharmacien biologiste, (API)	1
49	Delphine BATAILLE, Pharmacien, biologiste, (API)	8.636.641
50	CERBA, Tiers porteur,	17.273.278
TOTAL		

Annexe n° 2

Décision relative au LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT »
N° FINESS EJ : 130039787

Avril 2015

Liste des sites exploités

1	Site « de la Pomme » 546, bd Mireille Lauze-13011 MARSEILLE	N° FINESS ET : 130039795
2	Site « des Chutes Lavie » 34, avenue des Chutes Lavie-13014 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039803
3	Site « de Saint Henri » 120, rue Rabelais-13016 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039811
4	Site « Félix Pyat » 134, rue Félix Pyat-13003 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039829
5	Site « Cours Joseph Thierry » 26, cours Thierry 13001 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039837
6	Site « Chave » 324, boulevard Chave-13005 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039845
7	Site « de la Gavotte » 189, avenue François Mitterrand-13170 LES PENNES MIRABEAU-	N° FINESS ET : 130039852
8	Site « de Saint Antoine » 222, avenue de Saint Antoine-13015 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039860
9	Site « de Sormiou » ZAC de la Jarre 4, rue Capitaine Croisa-13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039878
10	Site « de Dromel » 136, rue François Mauriac-13010 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039886
11	Site « des Milles » 20, cours Brémond-13290 LES MILLES-	N° FINESS ET : 130039894
12	Site « Dromel » 38, bd de Sainte Marguerite 13009 MARSEILLE- autorisé à l'AMP	N° FINESS ET : 130039902
13	Site « Avenue de Toulon » 139, avenue de Toulon 13005 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039910
14	Site « des Bons Enfants » 89, rue des Bons Enfants 13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039928
15	Site « des Chartreux » 197, avenue des Chartreux-13004 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039936
16	Site « d'Endoume » 38, rue d'Endoume-13007 MARSEILLE	N° FINESS ET : 130039944
17	Site « du Canet » 27 bis, bd Charles Moretti-Village Santé-13014 MARSEILLE	N° FINESS ET : 130039951
18	Site « Central Guéidon » 6, boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE- (Plateau technique non ouvert au public) (Siège administratif)	N° FINESS ET : 130040728
19	Site « de Saint Marcel » 25, boulevard de Saint Marcel 13011 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041346
20	Site « de la Valentine » 277, route des 3 Lucs-13011 MARSEILLE »	N° FINESS ET : 130041684
21	Site « de Delphes »- Les Jardins de Castellane-16, rue de Delphes-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041692

22	Site « des Olives » 118, avenue des Poilus-13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041700
23	Site « des Camoins » 203, route des Camoins 13011 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041718
24	Site « de Montolivet »- 116, avenue Jean Compadieu- 13012 MARSEILLE	N° FINESS ET : 130041726
25	Site « d'Allauch »- Immeuble Les Arcades- 35, chemin Va à la Fontaine-13190 ALLAUCH-	N° FINESS ET : 130041734
26	Site « du Logis Neuf » Impasse Louis Deleuil-13190 ALLAUCH-	N° FINESS ET : 130041742
27	Site « Croix Rouge » 38, Grande Rue-13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041759
28	Site « Haïfa » 79, avenue de Haïfa-13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041940
29	Site « National » 145, boulevard National-13003 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042559
30	Site « Vieux Port » 30, rue de la Caisserie-13002 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042591
31	Site « Anabiol » 57, rue Alphonse Daudet 13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042575
32	Site « Forbin » 5, rue de Forbin 13003 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042583
33	Site « Montaigne »-10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE- autorisé à l'AMP	N° FINESS ET : 130042450
34	Site « de la Rouvière »-La Rouvière-Bâtiment A- 83, Bd du Redon-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039423
35	Site « de Luynes »-Centre commercial La Palombe- Route Nationale n°8-13080 LUYNES-	N° FINESS ET : 130039449
36	Site « Hémobio »-193, rue Breteuil-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039431
37	Site « Carpentras »-157, Place des Quinconces- 84200 CARPENTRAS-	N° FINESS ET : 840018063
38	Site « Sévigné »-Centre médical Sévigné- Rue Rabutin Chantal-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041031
39	Site « des 3 Frères Barthélémy »- 23/25, rue des Trois Frères Barthélémy-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041247
40	Site « Saint Barnabé »-7, Avenue de Saint Julien- 13012 MARSEILLE- autorisé à l'AMP	N° FINESS ET : 130041395
41	Site « d'Auriol »-2, rue du Cios-13390 AURIOL-	N° FINESS ET : 130040025
42	Site « Rousset sur Arc » 2, Avenue Manéou 13790 ROUSSET SUR ARC-	N° FINESS ET : 130040041
43	Site « Valmante »- Centre cardio-vasculaire de Valmante- 100, Traverse de la Gouffonne-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040751
44	Site « de Cassis »-14, Avenue Emmanuel Agostini- 13260 CASSIS-	N° FINESS ET : 130040769
45	Site « de Carnoux en Provence »-5, Boulevard Lyautey 13470 CARNOUX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040777
46	Site « de Roquevaire »-Place de l'Eglise- 13360 ROQUEVAIRE-	N° FINESS ET : 130040785
47	Site « Rabatau » 87, Boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040793
48	Site « Avenue de la Corse »- 63, Avenue de la Corse- 13007 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040587

Annexe n° 3

Décision relative au LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT »
N° FINESS EJ : 130039787

Avril 2015

Liste des biologistes coresponsables et des biologistes coassociés

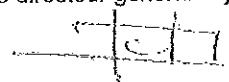
1	Sandra MEYER-FRANCISCO, Médecin, Présidente de la société,
2	Christine GALINIER, Pharmacien, biologiste coresponsable,
3	Emmanuelle ANGLADE, Pharmacien,
4	Carole DEVEZE, Médecin, Praticien agréé à l'AMP,
5	Sophie BURIGNAT, Pharmacien,
6	Sylvie GILLY, Pharmacien,
7	Laurent MALLARD, Pharmacien,
8	Catherine TONDA, Pharmacien,
9	Joseph CARVAJAL, Pharmacien,
10	Anne LEVY-BARDIZBANIAN, Pharmacien,
11	Caroline PIANA épouse PEREZ, Pharmacien,
12	Béatrice VEDEL-BRUNET, Pharmacien biologiste,
13	Françoise PUVIEUX-BLANCHARD, Pharmacien,
14	Nathalie LAURENCIN, Pharmacien,
15	Marc GIRAUDEAU, Pharmacien,
16	Marc PEYRONEL, Pharmacien,
17	Martine PESQUIE, Pharmacien,
18	Bénédicte BEYLOT, Pharmacien,
19	Cédric BILLIQUOD, Pharmacien,
20	Anne BRENAC de BREBISSON, Pharmacien,
21	Carine BOZIAN, Pharmacien,
22	Martine CHERIMBAUD, Pharmacien,
23	Marc GUILLON, Pharmacien,
24	Patrice HERIN, Médecin,
25	Marie-Christine LOMBARDO, Pharmacien,
26	Daniel SAVOY, Pharmacien,
27	Gérard PELISSIER, Pharmacien,
28	Jean-François GALLET DE SANTERRE, Pharmacien,
29	Gérard VIGNALE, Pharmacien,
30	Jane LOUFRANI, Pharmacien,
31	Mireille D'AGOSTINO, Pharmacien,
32	José SAMPOL, Pharmacien,
33	Ayichatou JARRETOU, Pharmacien,
34	Jean-Christophe ROIG, Médecin,
35	Lionel BERNABEU, Médecin,
36	Elisabeth ROTH-JARROUX, Pharmacien, Praticien agréé à l'AMP,

37	Françoise TURREL, Pharmacien,
38	Amélie AUZIAS, Pharmacien,
39	Bernard MARGA, Pharmacien,
40	Xavier GOUX, Médecin,
41	Olivier BEREZIAT, Médecin,
42	Brigitte CHAMAYOU, Pharmacien,
43	Gilles BONICELLI, Pharmacien,
44	Oriane CORTESI, Pharmacien,
45	Valérie LACOSTE, Pharmacien,
46	Hélène SAVY DADOUN, Médecin,
47	Laure ZANGOLI, Pharmacien,
48	Axel TREMY, Pharmacien,
49	Delphine BATAILLE, Pharmacien,

Liste des biologistes médicaux salariés

1	Madame Anne BONSEMBIANTE, Médecin,
2	Madame Soraya BOUMEZBER, Médecin,
3	Madame Brigitte ALLARD, Pharmacien,
4	Madame Jacqueline GERIN, Pharmacien,
5	Madame Patricia CHIGOT, Pharmacien,
6	Madame Sylvie BESSON, Pharmacien,

Pour le directeur général et par délégation
le directeur général adjoint



Norbert NABET

Réf : DOS-0515-3074-D

DECISION

portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « MAZARIN » dont le siège social est situé au 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 15 décembre 2014 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-425, dont le siège est situé au 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-(N° FINESS ET : 130039639), et qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « MAZARIN », agréée sous le n°19, dont le siège social est situé au 93, Avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130039621) ;

Vu la demande du 25 mars 2015, parvenue à l'ARS Paca le 7 avril 2015, présentée par Monsieur Sofiane BENHABIB, biologiste coresponsable, concernant le remplacement d'un biologiste médical associé professionnel interne démissionnaire ;

Vu copie du procès-verbal des délibérations du collège des associés professionnels internes en date du 6 mars 2015 actant la démission de Madame Aurore BARTOLO, pharmacien biologiste, de ses fonctions de biologiste médical à compter du 9 mars 2015, de son consentement à céder sa part à Madame Camille LEDERMANN, pharmacien biologiste, agréant la cession de ladite part à Madame Camille LEDERMANN et agréant cette dernière en qualité de nouvelle associée à compter du 9 mars 2015 ;

Vu copie de l'ordre de mouvement en date du 9 mars 2015 de Madame Aurore BARTOLO au profit de Madame Camille LEDERMANN ;



Vu la convention d'exercice libéral en date du 25 mars 2015 entre Madame Camille LEDERMANN et la SELAS « MAZARIN » ;

Vu copie de la liste des sites et des biologistes au 9 mars 2015 ;

Vu copie du tableau de la répartition du capital social et des droits de vote au 9 mars 2015 ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « MAZARIN », la répartition du capital social et des droits de vote et la liste des sites exploités sont conformes aux articles L. 6213-9, L. 6222-1, L. 6222-2, L. 6222-3, L. 6222-6, L. 6222-7, L. 6223-1, L. 6223-3, L. 6223-4, L. 6223-5, L. 6223-6, L. 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : En conséquence, est enregistrée la modification apportée au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites situé au 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-, enregistré sous le n°13-425, et qui est exploité par la SELAS « MAZARIN », agréée sous le n°19, dont le siège social est situé au 93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE- concernant l'agrément de Madame Camille LEDERMANN, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée professionnelle interne à compter du 9 mars 2015 en remplacement de Madame Aurore BARTOLO, pharmacien biologiste, démissionnaire.

Cette opération ne modifiera que les annexes n°1 et n°3 évoquée ci-dessous.

- la répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « MAZARIN » sont telles que présentées en annexe n° 1 ;
- la liste des sites exploités par la SELAS « MAZARIN » telle que présentée en annexe n° 2 ;
- les biologistes-co-responsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « MAZARIN » sont tels que présentés en annexe n° 3.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites qui est exploité par la SELAS « MAZARIN » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca

Fait à Marseille, le 21 avril 2015

Pour le directeur général et par délégation
le directeur général adjoint



Norbert NABET

Annexe n° 1

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES SELAS « MAZARIN »
N° FINESS EJ : 130039621

Avril 2015

Répartition du capital social et des droits de vote
Montant du C.S. : 1.110.336 euros

	Associés	Nombre d'actions	Droits de vote	% droits de vote
1	BENHABIB Sofiane(API)	1	29 219	
2	MALLIE Frédéric(API)	1	29 219	
3	HERMENT Hervé(API)	2	58 446	
4	CASELLA Danièle (API)	1	29 219	
5	BENSAID Thierry(API)	1	29 219	
6	MOLLINE Laurence(API)	1	29 219	
7	HAUTCOEUR Marie-Françoise(API)	1	29 219	
8	DODERO Béatrice(API)	1	29 219	
9	COURVOISIER Sandrine(API)	1	29 219	
10	LEDERMANN Camille(API)	1	29 219	
11	LE DUNFF Christine(API)	1	29 219	
12	BELHOCINE Wahib(API)	1	29 219	
13	L'OLLIVIER Aurélie épouse SERKIS(API)	1	29 219	
14	COGNY Anne épouse BELLOEUVRE(API)	1	29 219	
15	LANFRANCHI Jacques(API)	1	29 219	
16	GRUCHET Chloé(API)	1	29 219	
17	BOURRELLY Guy(API)	1	29 219	
18	CHAU Lisa(API)	1	29 219	
	Total des API	19	555.169	50,001 %
19	SELAS « AXILAB », Associé professionnel externe,	1 110 317	555 167	49,999 %
	TOTAL	1 110 336	1 110 336	100 %

Annexe n° 2

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES SELAS « MAZARIN »
N° FINESS EJ : 130039621

Avril 2015

Liste des sites exploités ouverts au public

1	Site « des Caillols »-93, avenue des Caillols-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039639
2	Site « Breteuil »-222, rue Breteuil-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039647
3	Site « La Croix d'Or »-1596, avenue de la Croix d'Or- 13320 BOUC BEL AIR-	N° FINESS ET : 130041924
4	Site « Gémenos »-225, avenue de la 2 ^{ème} D.B.-13420 GEMENOS-	N° FINESS ET : 130042153
5	Site 2, rue du Quatre Septembre-13617 AIX EN PROVENCE-Cedex 1-	N° FINESS ET : 130042500
6	Site 42, avenue De Lattre de Tassigny-13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042518
7	Site Quartier Pragues-Route de Puyloubier-13530 TRET-S-	N° FINESS ET : 130040561
8	Site Départementale 560-Quartier Saint Antoine- 83640 SAINT ZACHARIE-	N° FINESS ET : 830018578
9	Site 224, boulevard Baille-13005 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041791
10	Site « Paul Cézanne »-6, avenue Paul Cézanne 13100 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040033
11	14, avenue des Alpes-04800 GREOUX LES BAINS-	N° FINESS ET : 040004749
12	30, boulevard Philippe Jourde-13620 CARRY LE ROUET-	N° FINESS ET : 130039662
13	11, avenue de la Vierge-13820 ENSUES LA REDONNE-	N° FINESS ET : 130039688
14	44, boulevard du Bosphore-13015 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039670
15	27, rue Vincent Scotto-13001 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039696
16	7, place du Quatre Septembre-13007 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041650
17	Rue du Souvenir Français-04300 FORCALQUIER-	N° FINESS ET : 040004814
18	58, Quai Général Leclerc-13500 MARTIGUES-	N° FINESS ET : 130044316

Annexe n° 3

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES SELAS « MAZARIN »
N° FINESS EJ : 130039621

Avril 2015

Liste des biologistes coresponsables (demeurant inchangés) et biologistes coassociés

1	Sofiane BENHABIB, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
2	Frédéric MALLIE, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
3	Hervé HERMENT, Pharmacien, biologiste coresponsable, Président de la société,
4	Danièle CASELLA, Médecin, biologiste coresponsable, Directeur général délégué de la société,
5	Thierry BENSARD, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
6	Laurence MOLLINE, Pharmacien, biologiste coresponsable, Directeur général de la société,
7	Christine LE DUNFF, Pharmacien, biologiste médical associé,
8	Béatrice DODERO, Médecin, biologiste médical associé,
9	Sandrine COURVOISIER, Pharmacien, biologiste médical associé,
10	Marie-Françoise NANFI épouse HAUTCOEUR, Pharmacien, biologiste médical associé,
11	Camille LEDERMANN, Pharmacien, biologiste médical associé,
12	Lisa CHAU, Pharmacien, biologiste médical associé,
13	Aurélien L'OLLIVIER épouse SERKIS, Pharmacien, biologiste médical associé,
14	Anne COGNY épouse BELLOEUVRE, Pharmacien, biologiste médical associé,
15	Jacques LANFRANCHI, Pharmacien, biologiste médical, Directeur général délégué de la société,
16	Chloé GRUCHET, Pharmacien, biologiste médical associé,
17	Guy BOURRELLY, Pharmacien, biologiste médical associé,
18	Wahib BELHOCINE, Pharmacien, biologiste médical associé,

Réf : DOS-0415-2505-D

DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « LABAZUR PROVENCE » dont le siège social est situé au 18, cours de la République-13120 GARDANNE-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision du 7 avril 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-206, dont le siège est situé au 18, cours de la République-13120 GARDANNE-(N° FINESS ET : 130040124), qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée(SELAS) « LABAZUR PROVENCE », agréée sous le n° 130, dont le siège social est situé au 18, cours de la République-13120 GARDANNE-(N° FINESS EJ : 130043284) ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 21 janvier 2015 modifiant de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-518 sur la liste départementale des Bouches-du-Rhône, (N° FINESS ET : 130043748), laboratoire exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée(SELAS) « LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES DE L'HELICOPTERE », agréée sous le n°70, dont le siège social est situé Bâtiment Le Forum-Avenue du 8 mai 1945-13700 MARIIGNANE-(N° FINESS EJ : 130043730) ;



Vu la demande du 18 mars 2015 présentée par Madame Perrine AVEROUS, présidente de la SELAS « L.A.M. DE L'HELICOPTERE » et Monsieur Pierre RIPOLL, président de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » concernant la fusion-absorption de la SELAS « L.A.M. DE L'HELICOPTERE » par la SELAS « LABAZUR PROVENCE » avec effet à compter du 1^{er} mai 2015 ;

Vu les projets de texte des résolutions soumis aux associés des SELAS « LAM DE L'HELICOPTERE » et « LABAZUR PROVENCE » ;

Vu copie du projet de traité de fusion en date du 4 mars 2015 ;

Vu la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote des associés de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » à compter du 1^{er} mai 2015 ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « LABAZUR PROVENCE », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, L 6223-8, modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : Est retirée l'autorisation de fonctionnement délivrée au LBM multi-sites sis bâtiment Le forum-avenue du 8 Mai 1945-13700 MARIIGNANE- exploité par la SELAS « LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES DE L'HELICOPTERE » dont le siège social est situé Bâtiment Le Forum-Avenue du 8 Mai 1945-13700 MARIIGNANE-, transformé en sites.

En conséquence, l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites sis 18, cours de la République-13120 GARDANNE- sera modifiée comme suit à compter du 1^{er} mai 2015.

Cette opération modifie donc les annexes ci-dessous :

- la répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » sont telles que présentées en annexe n°1 ;
- les sites du laboratoire de biologie médicale mentionnés en annexe n°2 ;
- les biologistes coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » sont tels que présentés en annexe n°3.

Article 2 : Cette décision prendra effet à compter du 1^{er} mai 2015.

Article 3 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « LABAZUR PROVENCE » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 5 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 8 avril 2015

Pour le directeur général de l'ARS PACA
et par délégation
le directeur de cabinet

Claude-Olivier MARTIN

Annexe n° 1

**Décision relative au LBM multi-sites SELAS « LABAZUR PROVENCE »
N° FINESS EJ : 130043284**

Avril 2015

Répartition du capital social et des droits de vote
Montant du C.S. : 441.171,48 Euros

A compter du 1^{er} mai 2015

	Identité des Associés	Actions ordinaires	Droits de vote
1	Pierre RIPOLL, Président de la société, (API)	4	25 350
2	Francis SOLET, (API),	4	25 350
3	Jacques AIMAR, (API),	4	25 350
4	Odile LLORCA, (API),	4	25 350
5	Florence FILIU, (API),	4	25 350
6	Félix ELIAUTOU, (API),	4	25 350
7	Sébastien FIGASSO, (API),	4	25 350
8	Martine OUVIERE, (API),	4	25 350
9	Rolland LOMBARD, (API),	4	25 350
10	Stéphanie PIGNON, (API),	4	25 350
11	Nathalie CARRIERE, (API),	4	25 350
12	Lionel ALBOUZE, (API),	4	25 350
13	Audrey HUBER, (API),	4	25 350
14	Dominique DE CALBIAC, (API),	4	25 350
15	Véronique GRANJON, (API),	4	25 350
16	Jean-Paul CASALTA, (API),	4	25 350
17	Catherine VAN HOUTTE, (API),	4	25 350
18	Françoise FERRIER, (API),	4	25 350
19	Marion AUDRAS, (API),	4	25 350
20	Perrine AVEROUS, (API),	4	25 350
21	Sabine PONTON, (API),	4	25 350
22	SELAS « LABAZUR AIX-OUEST », (Associé professionnel externe),	802 011	401 035
23	SAS « BIO ACCESS », Tiers porteur,	262 599	131 309
	Sous Total	787 860	262 620
	TOTAL	1 064 694	1 064 694

Annexe n° 2

**Décision relative au LBM multi-sites SELAS « LABAZUR PROVENCE »
N° FINESS EJ : 130043284**

Avril 2015

Liste des sites exploités et ouverts au public

A compter du 1^{er} mai 2015

1	Site « Gardanne »-18, cours de la République-13120 GARDANNE-(SIEGE)	N° FINESS ET : 130040124
2	Site « Docteur Labit »-3, Route de Gréasque-Route départementale 46-13710 FUYEAU-	N° FINESS ET : 130040132
3	Site « Eliautou »-143, chemin du Merlan-la Rose-13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039464
4	Site « Figasso »-6, rue Frédéric Mistral-13700 MARIGNANE-	N° FINESS ET : 130039472
5	Site « Vitrolles »-Centre médical Carrefour-Vitrolles-Route nationale 13-13127 VITROLLES-	N° FINESS ET : 130039480
6	Site « Foby Richard »-18, rue Jules Ferry-13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES-	N° FINESS ET : 130039498
7	Site « Lambio »-10/12, rue d'Aix-13410 LAMBESC-	N° FINESS ET : 130040660
8	Site « Plan de Cuques »-102, avenue Frédéric Cheillon-13380 PLAN DE CUQUES-	N° FINESS ET : 130040678
9	Site « Aix en Provence »-1Bis, rue Aude-13100 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040686
10	Site « Berre L'Etang »-19, avenue de la Libération-13130 BERRE L'ETANG-	N° FINESS ET : 130040694
11	Site « Aix en Provence »-Espace Forbin-Cours Gambetta-13100 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040702
12	Site « Septèmes Les Vallons »- Quartier Notre Dame Limite-2, Route nationale 8-13240 SEPTEMES LES VALLONS-	N° FINESS ET : 130041353
13	Site « Bouc Bel Air »-Centre médical de la Mounine-549, avenue de la Croix d'Or-13320 BOUC BEL AIR-	N° FINESS ET : 130041361
14	Site « Marignane »-Clinique Générale de Marignane-4, avenue du Général Raoul Salan-13700 MARIGNANE-	N° FINESS ET : 130042112
15	Site « Pertuis »-5, rue Giono-84120 PERTUIS-	N° FINESS ET : 840018345
16	Site « La Tour d'Aigues »-87, boulevard de la République-84240 LA TOUR D'AIGUES-	N° FINESS ET : 840018352
17	Site « Marignane »-Bâtiment Le Forum-Avenue du 8 Mai 1945-13700 MARIGNANE-	N° FINESS ET : 130043748
18	Site « Les Milles »-Les Terrasses du Valat-Avenue du Grand Vallat-13290 LES MILLES-	N° FINESS ET : 130043755

Annexe n° 3

Décision relative au LBM multi-sites « SELAS « LABAZUR PROVENCE »
N° FINESS EJ : 130043284

Avril 2015

Liste des biologistes coresponsables

A compter du 1^{er} mai 2015

1	Pierre RIPOLL, Pharmacien,
2	Francis SOLET, Pharmacien,
3	Jacques AIMAR, Pharmacien,
4	Odile LLORCA, Pharmacien,
5	Florence FILIU, Pharmacien,
6	Félix ELIAUTOU, Pharmacien,
7	Sébastien FIGASSO, Pharmacien,
8	Martine OUVIERE, Pharmacien,
9	Rolland LOMBARD, Pharmacien,
10	Stéphanie PIGNON, Médecin,
11	Nathalie CARRIERE, Médecin,
12	Lionel ALBOUZE, Pharmacien,
13	Audrey HUBER, Pharmacien,
14	Dominique De CALBIAC, Pharmacien,
15	Véronique GRANJON, Pharmacien,
16	Jean-Paul CASALTA, Médecin,
17	Catherine VAN HOUTTE, Pharmacien,
18	Françoise FERRIER, Pharmacien,
19	Marion AUDRAS, Pharmacien,
20	Perrine AVEROUS, Pharmacien,
21	Sabine PONTON, Médecin,

Les biologistes médicaux sont :

1	Marie-Gracieuse ARRIGHI,
2	Anne CARTA
3	Aude GUILLAUBEY



ARRETE ARS-LR / ARS PACA 2015-634

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL UNIBIO à NIMES.

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Le Directeur général de l'Agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon,**

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2001-492 du 6 juin 2001 pris pour l'application du chapitre II du titre II de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à l'accusé de réception des demandes présentées aux autorités administratives, notamment ses articles 1^{er} et 2 ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1 avril 2010 portant nomination de Madame Martine Aoustin en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu l'arrêté conjoint ARS-LR et ARS-PACA n° 2012-1478 du 26 octobre 2012 modifié, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites enregistré sous le numéro 30-116, numéro FINESS EJ 300013299, exploité par la SELARL UNIBIO s/s 490 rue Yves Sigal 30000 NIMES ;

le courrier du COFRAC du 04 octobre 2013 informant le laboratoire de biologie médicale qu'il satisfait aux exigences de l'arrêté du 17 octobre 2012 définissant les conditions justificatives de l'entrée effective d'un laboratoire de biologie médicale dans une démarche d'accréditation (Option A2) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015099-0002 du 14 avril 2015 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral de biologistes médicaux dénommée SELARL UNIBIO sise 490 rue Yves Sigal à 30000 NIMES ;

Vu le dossier déposé le 18 février 2015 par Monsieur Arnaud LONGUET, biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELARL UNIBIO sise 490 rue Yves Sigal à NIMES 30900 en vue de la fermeture du site du laboratoire de biologie médicale implanté 5 rue de la République et de l'ouverture d'un site au 6 avenue des Alpilles à Saint-Martin-de-Crau 30310 ;

Vu la demande de pièces complémentaires du 01 avril 2015 ;

Vu les pièces complémentaires réceptionnées le 02 avril 2015 ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale mixte des associés du 29 janvier 2015, les associés de la SELARL UNIBIO ont décidé de la fermeture du site du laboratoire de biologie médicale 5 rue de la République et de l'ouverture d'un site au 6 avenue des Alpilles à Saint-Martin-de-Crau 30310 ;

ARRETE

Article 1er : A compter du 1^{er} juin 2015, le laboratoire de biologie médicale multi sites exploité par la SELARL UNIBIO N° FINESS EJ.300013299 dont le siège social est situé 490 rue Yves Sigal 30000 NIMES, est autorisé à fonctionner sur les 17 sites suivants :

1	490 rue Yves Sigal 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013331
2	7 avenue Feuchères 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013307
3	20 bis rue Vincent 30320 Marguerites, ouvert au public, n° FINESS : 300013315
4	35 avenue Jean Jaurès 30900 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013323
5	6 plan de la Cour 13200 Arles, ouvert au public, n° FINESS : 130039217
6	45 avenue Carnot 30100 Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013505
7	22 rue de la République 30500 Saint-Ambroix, ouvert au public, n° FINESS : 300013513
8	6 rue Roger Salengro 13210 Saint-Rémy-de-Provence, ouvert au public, n° FINESS : 130040207
9	13 rue Pasteur 30110 La Grand-Combe, ouvert au public, n° FINESS : 300013976
10	218 avenue Jean Moulin 30380 Saint-Christol-lès-Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013984
11	6 avenue des Alpilles 13310 Saint-Martin-de-Crau, ouvert au public, n° FINESS : 130017601
12	2 rue Pierre Brossolatte 13200 Arles, ouvert au public, n° FINESS : 130015910
13	6 boulevard Jean Jaurès 30140 Anduze, ouvert au public, n° FINESS : 300013992
14	Lot n° 3 Zac du Petit Verger 30190 La Calmette, ouvert au public, n° FINESS : 300014099
15	12 place des Martyrs de la Résistance 30100 Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013539
16	41 rue du Lac Résidence « Les Arcades II » 30260 Quissac, ouvert au public, n° FINESS : 300013497
17	85 boulevard des Français Libres 30900 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013521

es biologistes médicaux coresponsables exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale sont :

- Monsieur Dominique ACHARD, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Arnaud LONGUET, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Ivan MONNERET, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Bruno POIREY, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Nicolas SCHLUP, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Frédéric FABRE, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Pierre-Antoine ALFONSI, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Karine BLANC, biologiste médical, pharmacien,
- Mademoiselle Frédérique BEBIN, biologiste médical, médecin,
- Monsieur Michel CABROL, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Frédéric CHARRIER, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Olivier MOREAU, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Muriel BALAVOINE, biologiste médical, médecin,
- Monsieur Christian GAILLARD, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Thierry GEORGES, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Hafim LAMARTI, biologiste médical, pharmacien,
- Mademoiselle Marie GRANDHOMME, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Laurent DEQUEN, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Guy JOURDAN, biologiste médical, médecin,
- Monsieur Benjamin MARSON, biologiste médical, pharmacien,
- Mademoiselle Catherine PASCHE, biologiste médical, pharmacien,
- Mademoiselle Martine BONIDAN, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Catherine DUMET, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Brigitte MAURIN, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Marie-Claire FORNARO, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Jean-Pierre FAYON, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Yannick DAUMAS, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Jean-Pierre FINIELZ, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Patrick LOCHERON, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Yves RICHARD, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Sophie GARROS, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Catherine GUERS, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Céline D'UVA, biologiste médical, médecin,
- Monsieur Christian SERRES, biologiste médical, pharmacien.

Article 2 : Toute modification relative à l'organisation générale ainsi que toute modification apportée à la structure juridique et financière du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL UNIBIO devra être déclarée aux Agences régionales de santé du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification aux intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

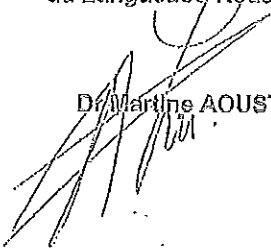
Article 4 : Le présent arrêté est notifié au représentant légal de la SELARL UNIBIO. Une copie est adressée aux :

- Préfets du département du Gard et des Bouches-du-Rhône,
- Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Directeur Général de l'Agence Nationale de Sécurité du médicament et des produits de santé,
- Président du Conseil central de la section G de l'Ordre national des pharmaciens,
- Présidents du Conseil départemental de l'Ordre national des médecins du Gard et des Bouches-du-Rhône,
- Directeurs de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gard et des Bouches-du-Rhône,
- Directeurs de la Mutualité Sociale Agricole du Gard et des Bouches-du-Rhône,
- Directeurs du Régime Social des Indépendants du Languedoc-Roussillon et de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Directeur Général du Comité Français d'Accréditation.

Article 5 : Le directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon et le directeur de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Languedoc-Roussillon et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à MONTPELLIER, le 14 avril 2015

Le directeur général de
l'Agence régionale de santé
du Languedoc-Roussillon,


Dr Martine Aoustin

Le directeur général de
l'Agence régionale de santé
de Provence-Alpes-Côte d'Azur,


Raul CASTEL

Réf : DOS-0415-2504-D

DECISION

portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « LABAZUR PROVENCE » dont le siège social est situé au 18, cours de la République-13120 GARDANNE-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision du 2 octobre 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-206, dont le siège est situé au 18, cours de la République-13120 GARDANNE-(N° FINESS ET : 130040124), qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée(SELAS) « LABAZUR PROVENCE », agréée sous le n° 130, dont le siège social est situé au 18, cours de la République-13120 GARDANNE-(N° FINESS EJ : 130043284) ;

Vu la demande du 18 mars 2015, parvenue à l'ARS Paca le 23 mars 2015, présentée par Monsieur Pierre RIPOLL, président de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » concernant l'agrément de Madame Marion AUDRAS, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé et de biologiste coresponsable de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » à compter du 1^{er} avril 2015 ;



Vu l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 12 mars 2015 de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » décidant d'agréer Madame Marion BERNARD épouse AUDRAS en qualité de nouvel associé et de la nommer directeur général de la société et de biologiste coresponsable, et d'agréer la cession à son profit de 3 actions de catégorie A par la société LABAZUR AIX-OUEST et d'une action de catégorie B par la société BIO ACCESS ;

Vu la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote des associés de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » à compter du 1^{er} avril 2015 ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « LABAZUR PROVENCE », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, L 6223-8, modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est enregistrée la modification apportée au fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELAS « LABAZUR PROVENCE » suite à l'agrément de Madame Marion AUDRAS, pharmacien, en qualité de nouvel associé professionnel et de biologiste coresponsable à compter du 1^{er} avril 2015.

Cette opération ne concerne donc que les annexes n°1 et n°3 ci-dessous :

- la répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » sont telles que présentées en annexe n°1 ;
- les sites du laboratoire de biologie médicale mentionnés en annexe n°2 ;
- les biologistes coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « LABAZUR PROVENCE » sont tels que présentés en annexe n°3.

Article 2 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « LABAZUR PROVENCE » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 7 avril 2015

Pour le directeur général de l'ARS PAC.
et par délégation
le directeur de cabinet

Claude-Olivier MARTIN

Annexe n° 1

Décision relative au LBM multi-sites SELAS « LABAZUR PROVENCE »
N° FINESS E.J : 130043284

Avril 2015

Répartition du capital social et des droits de vote
Montant du C.S. : 441 201 Euros

	Identité des Associés	Actions ordinaires	Droits de vote
1	Pierre RIPOLL, Président de la société, (API)	4	27 645
2	Francis SOLET, (API),	4	27 645
3	Jacques AIMAR, (API),	4	27 645
4	Odile LLORCA, (API),	4	27 645
5	Florence FILIU, (API),	4	27 645
6	Félix ELIAUTOU, (API),	4	27 645
7	Sébastien FIGASSO, (API),	4	27 645
8	Martine OUVIERE, (API),	4	27 645
9	Rolland LOMBARD, (API),	4	27 645
10	Stéphanie PIGNON, (API),	4	27 645
11	Nathalie CARRIERE, (API),	4	27 645
12	Lionel ALBOUZE, (API),	4	27 645
13	Audrey HUBER, (API),	4	27 645
14	Dominique DE CALBIAC, (API),	4	27 645
15	Véronique GRANJON, (API),	4	27 645
16	Jean-Paul CASALTA, (API),	4	27 645
17	Catherine VAN HOUTTE, (API),	4	27 645
18	Françoise FERRIER, (API),	4	27 645
19	Marion AUDRAS, (API),	4	27 645
19	SELAS « LABAZUR AIX-OUEST », (Associé professionnel externe),	787 803	393 919
20	SAS « BIO ACCESS », Tiers porteur,	262 601	131 306
	Sous Total	787 860	262 620
	TOTAL	1 050 480	1 050 480

Annexe n° 2

Décision relative au LBM multi-sites SELAS « LABAZUR PROVENCE »
N° FINESS EJ : 130043284

Avril 2015

Liste des sites exploités et ouverts au public

1	18, cours de la République-13120 GARDANNE-(SIEGE)	N° FINESS ET : 130040124
2	3, Route de Gréasque-Route départementale 46- 13710 FUVEAU-	N° FINESS ET : 130040132
3	143, chemin du Merlan-la Rose-13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039464
4	6, rue Frédéric Mistral-13700 MARIIGNANE-	N° FINESS ET : 130039472
5	Centre médical Carrefour-Vitrolles-Route nationale 13- 13127 VITROLLES-	N° FINESS ET : 130039480
6	18, rue Jules Ferry- 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES-	N° FINESS ET : 130039498
7	10/12, rue d'Aix-13410 LAMBESC-	N° FINESS ET : 130040660
8	102, avenue Frédéric Chevillon-13380 PLAN DE CUQUES-	N° FINESS ET : 130040678
9	1Bis, rue Aude-13100 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040686
10	19, avenue de la Libération-13130 BERRE L'ETANG-	N° FINESS ET : 130040694
11	Espace Forbin-Cours Gambetta-13100 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040702
12	Quartier Notre Dame Limite-2, Route nationale 8-13240 SEPTEMES LES VALLONS-	N° FINESS ET : 130041353
13	Centre médical de la Mounine-549, avenue de la Croix d'Or- 13320 BOUC BEL AIR-	N° FINESS ET : 130041361
14	Clinique Générale de Marignane-4, avenue du Général Raoul Salan-13700 MARIIGNANE-	N° FINESS ET : 130042112
15	5, rue Giono-84120 PERTUIS-	N° FINESS ET : 840018345
16	87, boulevard de la République-84240 LA TOUR D'AIGUES-	N° FINESS ET : 840018352

Annexe n° 3

Décision relative au LBM multi-sites « SELAS « LABAZUR PROVENCE »
N° FINESS EJ : 130043284

Avril 2015

Liste des biologistes coresponsables

1	Pierre RIPOLL, Pharmacien,
2	Francis SOLET, Pharmacien,
3	Jacques AIMAR, Pharmacien,
4	Odile LLOSCA, Pharmacien,
5	Florence FILIU, Pharmacien,
6	Félix ELIAUTOU, Pharmacien,
7	Sébastien FIGASSO, Pharmacien,
8	Martine OUVIERE, Pharmacien,
9	Rolland LOMBARD, Pharmacien,
10	Stéphanie PIGNON, Médecin,
11	Nathalie CARRIERE, Médecin,
12	Lionel ALBOUZE, Pharmacien,
13	Audrey HUBER, Pharmacien,
14	Dominique De CALBIAC, Pharmacien,
15	Véronique GRANJON, Pharmacien,
16	Jean-Paul CASALTA, Médecin,
17	Catherine VAN HOUTTE, Pharmacien,
18	Françoise FERRIER, Pharmacien,
19	Marion AUDRAS, Pharmacien,

Les biologistes médicaux sont :

1	Marie-Gracieuse ARRIGHI,
2	Anne CARTA
3	Aude GUILLAUBEY

Réf : DOS-0415-2199-D

DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « LABIO » dont le siège social est situé immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE.

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la lettre du 11 juillet 2012 relative au renouvellement des activités de soins ;

Vu la décision n°02-04-2014 en date du 6 mai 2014 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à la confirmation des activités de soins ;

Vu la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 19 décembre 2014 portant, à compter du 15 janvier 2015, modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-310, sis Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-, (N° FINESS ET : 130042260), laboratoire exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « LABIO », agréée sous le n°78, dont le siège social est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-(N° FINESS EJ : 130042435) ;

Vu copie du courrier du 27 octobre 2014 du Conseil central de la section G de l'Ordre national des pharmaciens indiquant la cessation d'activité de Madame Marie-Line BRUNET au sein de la société à compter du 1^{er} janvier 2015 ;



Vu la demande transmise par courriels des 24 février 2015 , et 30 mars 2015 présentée par Monsieur Thierry JACOB, médecin biologiste, cogérant de la SELARL « LABIO » relative au transfert du site de SAINT REMY DE PROVENCE-12A, avenue de la Libération vers des locaux situés au pôle médical Saint Bernard-avenue de Lattre de Tassigny-13210 SAINT REMY DE PROVENCE ;

Vu le courriel du 3 mars 2015 par lequel Monsieur Thierry JACOB indique avoir acquis la part détenue par Madame Marie-Line BRUNET ;

Vu copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 janvier 2015 décidant le transfert du site de SAINT REMY DE PROVENCE-12A, avenue de la Libération vers des locaux situés au pôle médical Saint Bernard-avenue de Lattre de Tassigny-13210 SAINT REMY DE PROVENCE ;

Vu le bail relatif aux nouveaux locaux établi le 1^{er} mars 2015 entre la SCI « LABIO SAINT REMY » représentée par son cogérant, Monsieur David SEBAOUN et la SELARL « LABIO » représentée par son cogérant, Monsieur Thierry JACOB ;

Vu le plan de masse des locaux ;

Vu l'avis en date du 3 mars 2015 du pharmacien inspecteur de santé publique ;

Considérant qu'au regard de l'activité du site implanté au pôle médical Saint Bernard-Avenue de Lattre de Tassigny-13210 SAINT REMY DE PROVENCE-, les locaux et leurs aménagements sont de nature à permettre un exercice satisfaisant de la biologie médicale comme site de prélèvement ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELARL « LABIO », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2 , L 6222-3, L 6222-6,L 6223-1, L 6223-4,L 6223-5 L 6223-6, L 6223-8, modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale ;

DECIDE :

Article 1er : En conséquence, est enregistrée la modification apportée à l'autorisation de fonctionnement du LBM multi-sites exploité par la SELARL « LABIO », agréée sous le n°78, dont le siège social est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-(N° FINESS EJ : 130042435) suite au transfert du Site de SAINT REMY DE PROVENCE-12A, avenue de la Libération vers des locaux situés au Pôle médical Saint Bernard-avenue De Lattre de Tassigny-13210 SAINT REMY DE PROVENCE- et à la cessation d'activité de Madame Marie-Line BRUNET au sein de la société à compter du 1^{er} janvier 2015.

Cette opération modifiera donc les annexes n°1, n°2 et n°3

- la répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « LABIO » sont telles que présentées en annexe n°1 ;
- la liste des sites exploités par la SELARL « LABIO » telle que présentée en annexe n°2 ;
- les biologistes-coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELARL « LABIO » sont tels que présentés en annexe n°3.

Article 2 : Il est rappelé que la SELARL « LABIO » est autorisée à des activités d'assistance médicale à la procréation jusqu'au 11 juin 2017 selon les modalités suivantes :

- la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle ;
- les activités relatives à la fécondation in vitro sans ou avec micromanipulation, comprenant notamment :
 - le recueil, la préparation et la conservation du sperme ;
 - la préparation des ovocytes et la fécondation in vitro avec ou sans manipulation ;
- la conservation des embryons en vue d'un projet parental ;

sur le site d'Aix-en-Provence, Centre hospitalier du Pays d'Aix-Centre hospitalier intercommunal AIX/PERTUIS- sis Avenue des Tamaris-AIX-EN-PROVENCE(13).

Article 3 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL « LABIO » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 4 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 5 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 1^{er} avril 2015

Claude-Olivier MARTIN
Directeur de cabinet
ARS PACA

Annexe n° 1

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES SELARL « LABIO »
N° FINESS EJ : 130042435

Mars 2015

Répartition du capital social et des droits de vote
Montant du C.S. : 17 620 euros

IDENTITE DES ASSOCIES		NOMBRE DE PARTS SOCIALES
1	JACOB Thierry, API,	1 001
2	STANKIEVITCH-WINNICKI Anne, API,	1
3	ROLLET Françoise, API,	1
4	COTTEZ Dominique, API,	1
5	SEBAOUN David, API,	667
6	ZAKINI Patrick, API,	1
7	VERNET Vincent, API,	1
8	CHAMLIAN Valérie, API,	44
9	BENHAIM Pierre, API,	1
10	CELSE L'HOSTE Philippe, API,	1
11	Jean-Marc LANGLAIS, API,	1
12	AMMAR VALENSI Peggy, API,	1
13	LAURENT Stéphane, API,	1
15	EURL « JAIM », Tiers porteur,	43
TOTAL		1 765

Annexe n° 2

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES SELARL « LABIO »
N° FINESS EJ : 130042435

Mars 2015

Liste des sites exploités et ouverts au public

1	Site « Centraix » Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042260
2	Site « des Deux Ormes » 4, boulevard des Deux Ormes 13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042278
3	Site « de Puyricard » 155, avenue de la Touloubre-13540 PUYRICARD-	N° FINESS ET : 130042286
4	Transfert du Site « Saint Rémy de Provence » 12A, avenue de la Libération- 13210 SAINT REMY DE PROVENCE- au Pôle médical « Saint Bernard »-Avenue de Lattre de Tassigny-13210 SAINT REMY DE PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042294
5	Site « d'Eguilles » 255, avenue du Père Sylvain Giraud 13510 EGUILLES-	N° FINESS ET : 130042302
6	Site « de Plan de Cuques » Rond point des Oliviers 13380 PLAN DE CUQUES-	N° FINESS ET : 130042310
7	Site « Zakini » 177, boulevard de Saint Marcel-13011 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043433
8	Site « La Blancarde » 9, boulevard de la Blancarde 13004 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043524
9	Site « des Trois Lucs » 360, avenue des Poilus-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043706
10	Site « de Saint Julien » 49, rue Pierre Béranger 13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043714
11	Site « Saint Jérôme » 84, avenue de Saint Jérôme-13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043557
12	Site « Saint Mitre » 237, chemin de Château Gombert 13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043565

N. B. : La SELARL « LABIO » est autorisée à des activités d'assistance médicale à la procréation jusqu'au 11 juin 2017 selon les modalités suivantes :

- la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle,
- les activités relatives à la fécondation in vitro sans ou avec micromanipulation, comprenant notamment :
 - le recueil, la préparation et la conservation du sperme,
 - la préparation des ovocytes et la fécondation in vitro avec ou sans manipulation,
- la conservation des embryons en vue d'un projet parental

sur le site d'Aix-en-Provence, Centre hospitalier du Pays d'Aix-Centre hospitalier intercommunal AIX/PERTUIS- sis Avenue des Tamaris-AIX-EN-PROVENCE(13).

Annexe n° 3

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES SELARL « LABIO »
N° FINESS EJ : 130042435

Mars 2015

Liste des biologistes coresponsables

1	Monsieur Thierry JACOB, Médecin ,
2	Madame Anne STANKIETVITCH-WINNICKI, Pharmacien,
3	Madame Françoise ROLLET, Pharmacien,
4	Madame Dominique COTTEZ, Pharmacien,
5	Monsieur David SEBAOUN, Médecin,
6	Monsieur Vincent VERNET, Pharmacien,
7	Monsieur Patrick ZAKINI, Pharmacien,
8	Madame Valérie CHAMLIAN, Médecin,
9	Monsieur Pierre BENHAIM, Pharmacien,
10	Monsieur Philippe CELSE L'HOSTE, Médecin, Praticien agréé PMA,
11	Monsieur Jean-Marc LANGLAIS, Médecin,
12	Madame Peggy AMMAR VALENSI, Pharmacien,
13	Monsieur Stéphane LAURENT, Pharmacien,

PS : Monsieur Albert SROUSSI, Pharmacien, biologiste médical salarié,

Réf : DOS-0415-2581-D

DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » dont le siège social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE-

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

Vu le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision n°10-06-11 en date du 18 juillet 2011 portant autorisation pour l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation-préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle délivrée au LBM « DEVEZE » sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13008 MARSEILLE- ;

Vu la décision n°63-04-2012 en date du 11 juillet 2012 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à la confirmation d'autorisation d'assistance médicale à la procréation (AMP) détenue par le LBM « DRAI-OBADIA » sis 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE- au profit du LBM multi-sites exploité par la SELAS « J.S. BIO » sur le Site « DRAI-OBADIA » sis 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE- ;

Vu la décision n°64-4-2012 du 12 juillet 2012 du DGARS relative à la confirmation de l'autorisation d'assistance médicale à la procréation détenue par le LBM « DEVEZE » sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13009 MARSEILLE- au profit du LBM multi-sites exploité par la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sur le Site « Dromel » sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13009 MARSEILLE- ;



Vu la décision n°02-09-2014 en date du 6 octobre 2014 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au transfert de l'autorisation de pratiquer l'activité d'assistance médicale à la procréation pour la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le Site « Saint Barnabé » sis 7, avenue de Saint Julien-13012 MARSEILLE- exploité par la SELAS « J.S. BIO » ;

Vu la décision du 20 avril 2015 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-154, dont le siège est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE-, et qui exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT », agréée sous le n°115, dont le siège social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130039787)(Fusion-absorption de la SELAS « J.S. BIO ») ;

Vu la lettre en date du 29 novembre 2013 du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur relative au renouvellement de l'autorisation de l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation du laboratoire d'analyses médicales « J.S. BIO » selon la modalité : préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle ;

Vu la déclaration de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » du 5 mars 2014 informant le directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur de la mise en œuvre le 24 janvier 2014 de l'activité de soins d'assistance biologique sur le Site « Dromel » sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13009 MARSEILLE- ;

Vu la demande déposée dans mes services le 20 février 2015 et complétée les 24 février 2015 et 16 avril 2015, par Madame Anne LEVY, pharmacien biologiste, représentant la société, relative au transfert du Site « Rabatau »-87, boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE- vers des nouveaux locaux situés au 21, boulevard Barral-13008 MARSEILLE- ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 février 2015 de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » décidant le transfert Site « Rabatau »-87, boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE- vers des locaux situés au 21, boulevard Barral-13008 MARSEILLE- ;

Vu la copie du bail à usage commercial, sous conditions suspensives, relatif aux locaux situés au 21, boulevard Barral-13008 MARSEILLE- établi le 15 janvier 2015 entre Madame Christine GALINIER, Directeur général de la société, et la SCI ML BARRAL représentée par son gérant en exercice, Monsieur Michaël LACOSTE ;

Vu la copie des plans des locaux en sa version envoyée le 27 février 2015 ;

Vu l'attestation en date du 29 janvier 2015 du syndic de la copropriété « le Brasilia » indiquant son accord sur le projet envisagé ;

Vu l'avis en date du 16 avril 2015 du pharmacien Inspecteur de santé publique ;

Considérant que les locaux sont conformes et aux activités de biologie (site de prélèvement sans technique analytique) et aux activités d'assistance médicale à la procréation pour l'activité de préparation et conservation de sperme en vue d'une insémination ;

Considérant que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT », la répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, L. 6223-8 modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

Considérant que c'est par erreur matérielle qu'il a été indiqué dans la décision du 20 avril 2015 que le Site « Montaigne » avait une autorisation d'activité de soins en Assistance médicale à la procréation ;

DECIDE

Article 1er : En conséquence, est enregistrée la modification apportée au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-154, exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT », agréée sous le n°115, dont le siège social est situé au 6, Boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE- suite au transfert du Site « Rabatau » vers des nouveaux locaux situés au 21, boulevard Barral-13008 MARSEILLE-.

Cette opération concerne donc les annexes ci-dessous :

- la répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sont telles que présentées en annexe n°1 ;
- les sites du laboratoire de biologie médicale mentionnés en annexe n°2 ;
- les biologistes coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELAS « BIOTOP DEVELOPPEMENT » sont tels que présentés en annexe n°3.

Article 2 : Il est rectifié dans la décision du 20 avril 2015 l'erreur matérielle relative au site « Montaigne » sis 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE- qui n'a pas d'autorisation d'activité de soins en Assistance médicale à la procréation.

Article 3 : L'autorisation de pratiquer l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation pour la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le site « Saint Barnabé » sis 7, avenue de Saint Julien-13012 MARSEILLE- est renouvelée à compter du 11 avril 2014 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 11 avril 2019.

L'autorisation pour l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation pour la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle sur le site « Dromel » sis 38, boulevard Sainte Marguerite-13008 MARSEILLE- est octroyée à compter du 18 juillet 2011, mise en œuvre le 24 janvier 2014 et valable jusqu'au 24 janvier 2019.

Article 4 : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

Article 5 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 6 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 21 avril 2015


Claude-Olivier MARTIN
Directeur de cabinet
ARS PACA

Annexe n° 1

Décision relative au LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT »
N° FINESS EJ : 130039787

Avril 2015

Répartition du capital social (17.273.278 Euros) et des droits de vote

	Nature des associés	Nombre d'actions
1	Sandra MEYER-FRANCISCO, Médecin biologiste, (API)	4.318.295
2	Christine GALINIER, Pharmacien biologiste, (API)	4.318.295
3	Emmanuelle ANGLADE, Pharmacien biologiste, (API)	1
4	Carole DEVEZE, Médecin biologiste, (API)	1
5	Sophie BURIGNAT, Pharmacien biologiste, (API)	1
6	Sylvie GILLY, Pharmacien biologiste, (API)	1
7	Laurent MALLARD, Pharmacien biologiste, (API)	1
8	Catherine TONDA, Pharmacien biologiste, (API)	1
9	Joseph CARVAJAL, Pharmacien biologiste, (API)	1
10	Anne LEVY-BARDIZBANIAN, Pharmacien biologiste, (API)	1
11	Caroline PIANA épouse PEREZ, Pharmacien biologiste, (API)	1
12	Béatrice VEDEL-BRUNET, Pharmacien biologiste, (API)	1
13	Françoise PUVIEUX-BLANCHARD, Pharmacien biologiste, (API)	1
14	Nathalie LAURENCIN, Pharmacien biologiste, (API)	1
15	Marc GIRAudeau, Pharmacien biologiste, (API)	1
16	Marc PEYRONEL, Pharmacien biologiste, (API)	1
17	Martine PESQUIE, Pharmacien biologiste, (API)	1
18	Bénédicte BEYLOT, Pharmacien biologiste, (API)	1
19	Cédric BILLIoud, Pharmacien biologiste, (API)	1
20	Anne BRENAC de BREBISSON, Pharmacien biologiste, (API)	1
21	Carine BOZIAN, Pharmacien biologiste, (API)	1
22	Martine CHERIMBAUD, Pharmacien biologiste, (API)	1
23	Marc GUILLON, Pharmacien biologiste, (API)	1
24	Patrice HERIN, Médecin biologiste, (API)	1
25	Marie-Christine LOMBARDO, Pharmacien biologiste, (API)	1
26	Daniel SAVOY, Pharmacien biologiste, (API)	1
27	Gérard PELISSIER, Pharmacien biologiste, (API)	1
28	Jean-François GALLET DE SANTERRE, Pharmacien biologiste, (API)	1
29	Gérard VIGNALE, Pharmacien biologiste, (API)	1
30	Jane LOUFRANI, Pharmacien biologiste, (API)	1
31	Mireille D'AGOSTINO, Pharmacien biologiste, (API)	1
32	José SAMPOL, Pharmacien biologiste, (API)	1
33	Ayichatou JARRETOU, Pharmacien biologiste, (API)	1

34	Jean-Christophe ROIG, Médecin biologiste, (API)	1
35	Lionel BERNABEU , Médecin biologiste, (API)	1
36	Elisabeth ROTH-JARROUX, Pharmacien biologiste, (API)	1
37	Françoise TURREL, Pharmacien biologiste, (API)	1
38	Amélie AUZIAS, Pharmacien biologiste, (API)	1
39	Bernard MARGA, Pharmacien biologiste, (API)	1
40	Xavier GOUX, Médecin biologiste, (API)	1
41	Olivier BEREZIAT, Médecin biologiste, (API)	1
42	Brigitte CHAMAYOU, Pharmacien biologiste, (API)	1
43	Gilles BONICELLI, Pharmacien biologiste, (API)	1
44	Oriane CORTESI, Pharmacien biologiste, (API)	1
45	Valérie LACOSTE, Pharmacien biologiste, (API)	1
46	Hélène SAVY_DADOUN, Médecin biologiste, (API)	1
47	Laure ZANGOLI, Pharmacien biologiste, (API)	1
48	Axel TREMY, Pharmacien biologiste, (API)	1
49	Delphine BATAILLE, Pharmacien biologiste, (API)	
50	CERBA, Tiers porteur,	8.636.641
	TOTAL	17.273.278

Annexe n° 2

Décision relative au LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT »
N° FINESS EJ : 130039787

Avril 2015

Liste des sites exploités

1	Site « de la Pomme »- 546, bd Mireille Lauze-13011 MARSEILLE	N° FINESS ET : 130039795
2	Site « des Chutes Lavie »- 34, avenue des Chutes Lavie-13014 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039803
3	Site « de Saint Henri »- 120, rue Rabelais-13016 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039811
4	Site « Félix Pyat » 134, rue Félix Pyat-13003 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039829
5	Site « Cours Joseph Thierry »- 26, cours Thierry 13001 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039837
6	Site « Chave »- 324, boulevard Chave-13005 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039845
7	Site « de la Gavotte »- 189, avenue François Mitterrand-13170 LES PENNES MIRABEAU-	N° FINESS ET : 130039852
8	Site « de Saint Antoine »- 222, avenue de Saint Antoine-13015 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039860
9	Site « de Sormiou »- ZAC de la Jarre 4, rue Capitaine Croisa-13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039878
10	Site « de Dromel »- 136, rue François Mauriac-13010 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039886
11	Site « des Milles »- 20, cours Brémond-13290 LES MILLES-	N° FINESS ET : 130039894
12	Site « Dromel »- 38, boulevard Sainte Marguerite 13009 MARSEILLE- site autorisé à l'AMP	N° FINESS ET : 130039902
13	Site « Avenue de Toulon »- 139, avenue de Toulon 13005 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039910
14	Site « des Bons Enfants »- 89, rue des Bons Enfants 13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039928
15	Site « des Chartreux »- 197, avenue des Chartreux-13004 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039936
16	Site « d'Endoume »- 38, rue d'Endoume-13007 MARSEILLE	N° FINESS ET : 130039944
17	Site « du Canet »- 27 bis, boulevard Charles Moretti-Village Santé-13014 MARSEILLE	N° FINESS ET : 130039951
18	Site « Central Guéidon »- 6, boulevard Guéidon-13013 MARSEILLE- (Plateau technique non ouvert au public) (Siège administratif)	N° FINESS ET : 130040728
19	Site « de Saint Marcel »- 25, boulevard de Saint Marcel 13011 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041346
20	Site « de la Valentine »- 277, route des 3 Lucs-13011 MARSEILLE »	N° FINESS ET : 130041684
21	Site « de Delphes »- Les Jardins de Castellane-16, rue de Delphes-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041692

22	Site « des Olives »- 118, avenue des Poilus- 13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041700
23	Site « des Camoins »- 203, route des Camoins 13011 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041718
24	Site « de Montolivet »- 116, avenue Jean Compadiou- 13012 MARSEILLE	N° FINESS ET : 130041726
25	Site « d'Allauch »- Immeuble Les Arcades- 35, chemin Va à la Fontaine-13190 ALLAUCH-	N° FINESS ET : 130041734
26	Site « du Logis Neuf »- Impasse Louis Deleuil- 13190 ALLAUCH-	N° FINESS ET : 130041742
27	Site « Croix Rouge »- 38, Grande Rue-13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041759
28	Site « Haïfa »- 79, avenue de Haïfa-13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041940
29	Site « National »- 145, boulevard National-13003 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042559
30	Site « Vieux Port »- 30, rue de la Caisserie-13002 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042591
31	Site « Anabiol »- 57, rue Alphonse Daudet 13013 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042575
32	Site « Forbin »- 5, rue de Forbin 13003 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042583
33	Site « Montaigne »-10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042450
34	Site « de la Rouvière »-La Rouvière-Bâtiment A- 83, Boulevard du Redon-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039423
35	Site « de Luynes »-Centre commercial La Palombe- Route nationale n°8-13080 LUYNES-	N° FINESS ET : 130039449
36	Site « Hémobio »-193, rue Breteuil-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039431
37	Site « Carpentras »-157, Place des Quinconces- 84200 CARPENTRAS-	N° FINESS ET : 840018063
38	Site « Sévigné »-Centre médical Sévigné- Rue Rabutin Chantal-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041031
39	Site « des 3 Frères Barthélémy »- 23/25, rue des Trois Frères Barthélémy-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041247
40	Site « Saint Barnabé »-7, Avenue de Saint Julien- 13012 MARSEILLE- site autorisé à l'AMP	N° FINESS ET : 130041395
41	Site « d'Auriol »-2, rue du Clos-13390 AURIOL-	N° FINESS ET : 130040025
42	Site « Rousset sur Arc » 2, Avenue Manéou 13790 ROUSSET SUR ARC-	N° FINESS ET : 130040041
43	Site « Valmante »- Centre cardio-vasculaire de Valmante- 100, Traverse de la Gouffonne-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040751
44	Site « de Cassis »-14, Avenue Emmanuel Agostini- 13260 CASSIS-	N° FINESS ET : 130040769
45	Site « de Carnoux en Provence »-5, Boulevard Lyautey 13470 CARNOUX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040777
46	Site « de Roquevaire »-Place de l'Eglise- 13360 ROQUEVAIRE-	N° FINESS ET : 130040785
47	Transfert du Site « Rabatau »-87, Boulevard Rabatau- 13008 MARSEILLE- Au Site « Barral »-21, Boulevard Barral 13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040793
48	Site « Avenue de la Corse »- 63, Avenue de la Corse- 13007 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040587

Annexe n° 3

Décision relative au LBM multi-sites « SELAS BIOTOP DEVELOPPEMENT » N° FINESS EJ : 130039787

Avril 2015

Liste des biologistes coresponsables et des biologistes coassociés

1	Sandra MEYER-FRANCISCO, Médecin, Présidente de la société,
2	Christine GALINIER, Pharmacien, biologiste coresponsable,
3	Emmanuelle ANGLADE, Pharmacien,
4	Carole DEVEZE, Médecin, Praticien agréé à l'AMP,
5	Sophie BURIGNAT, Pharmacien,
6	Sylvie GILLY, Pharmacien,
7	Laurent MALLARD, Pharmacien,
8	Catherine TONDA, Pharmacien,
9	Joseph CARVAJAL, Pharmacien,
10	Anne LEVY-BARDIZBANIAN, Pharmacien,
11	Caroline PIANA épouse PEREZ, Pharmacien,
12	Béatrice VEDEL-BRUNET, Pharmacien biologiste,
13	Françoise PUVIEUX-BLANCHARD, Pharmacien,
14	Nathalie LAURENCIN, Pharmacien,
15	Marc GIRAUDEAU, Pharmacien,
16	Marc PEYRONEL, Pharmacien,
17	Martine PESQUIE, Pharmacien,
18	Bénédicte BEYLOT, Pharmacien,
19	Cédric BILLIQUOD, Pharmacien,
20	Anne BRENAC de BREBISSON, Pharmacien,
21	Carine BOZIAN, Pharmacien,
22	Martine CHERIMBAUD, Pharmacien,
23	Marc GUILLON, Pharmacien,
24	Patrice HERIN, Médecin,
25	Marie-Christine LOMBARDO, Pharmacien,
26	Daniel SAVOY, Pharmacien,
27	Gérard PELISSIER, Pharmacien,
28	Jean-François GALLET DE SANTERRE, Pharmacien,
29	Gérard VIGNALE, Pharmacien,
30	Jane LOUFRANI, Pharmacien,
31	Mireille D'AGOSTINO, Pharmacien,
32	José SAMPOL, Pharmacien,
33	Ayichatou JARRETOU, Pharmacien,
34	Jean-Christophe ROIG, Médecin,
35	Lionel BERNABEU, Médecin,
36	Elisabeth ROTH-JARROUX, Pharmacien, Praticien agréé à l'AMP,
37	Françoise TURREL, Pharmacien,
38	Amélie AUZIAS, Pharmacien,

39	Bernard MARGA, Pharmacien,
40	Xavier GOUX, Médecin,
41	Olivier BEREZIAT, Médecin,
42	Brigitte CHAMAYOU, Pharmacien,
43	Gilles BONICELLI, Pharmacien,
44	Oriane CORTESI, Pharmacien,
45	Valérie LACOSTE, Pharmacien,
46	Hélène SAVY-DADOUN, Médecin,
47	Laure ZANGOLI, Pharmacien,
48	Axel TREMY, Pharmacien,
49	Delphine BATAILLE, Pharmacien,

Liste des biologistes médicaux salariés

1	Madame Anne BONSEMBIANTE, Médecin,
2	Madame Soraya BOUMEZBER, Médecin,
3	Madame Brigitte ALLARD, Pharmacien,
4	Madame Jacqueline GERIN, Pharmacien,
5	Madame Patricia CHIGOT, Pharmacien,
6	Madame Sylvie BESSON, Pharmacien,



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Arrêté n°

Signé par

La directrice interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud Est

Le **22 MAI 2015**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

ARRETE N° DU **22 MAI 2015**

Arrêté portant subdélégation de signature au titre de l'arrêté préfectoral n° 2013189-0008, du 08 juillet 2013, portant délégation de signature à Madame Michèle GUIDI, responsable du budget opérationnel

La directrice interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud Est

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2010-214 du 02 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et à et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme 309 « entretien des bâtiments de l'ETAT » ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 189-0008 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à Madame Michèle GUIDI, responsable de budget opérationnel de programme ;

ARTICLE 1

Subdélégation de signature est donnée aux personnels de la direction interrégionale Sud Est agissant en qualité de valideurs dans CHORUS formulaire :

- Des demandes d'achats (DA)
- Des demandes de subvention (DS)
- Des constatations de service fait (SF)

Telles que définies dans le tableau figurant en annexe

ARTICLE 2

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 3 :

La directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la Jeunesse Sud Est, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le **22 MAI 2015**

Pour le Préfet de Région,

Michèle GUIDI



22 MAI 2015

DIRECTION INTERREGIONALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE SUD EST
Annexe à l'arrêté N° DIPIJ - Sud Est

Liste des agents intervenants en qualité de valideur des Demandes d'Achats (DA), des Demandes de Subventions (DS)

CHORUS Formulaire- Liste des utilisateurs- Droits des utilisateurs - Suivi des délégations de signature

CHORUS Formulaire- Liste des utilisateurs				CHORUS Formulaire - Droits et attributions des utilisateurs Délégations de signatures					
NOM	Prénom	Fonction	Site	Validation DA		Validation DS		Constataion SF	
				Oui/Non	Déleg	Oui/Non	Déleg	Oui/Non	Déleg
BILONG-LOGA	Gilbert	Directeur	CEF Brignoles	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BOU	Miguel	RUE	CEF Brignoles	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
WILLAUZMEZ	Benoît	RUE	CEF Marseille les Cèdres	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
TOUREL	Céline	Directrice	CEF Marseille les Cèdres	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
DONNETTE	Amélie	Directrice	CEF Monfavet	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
FAY	Laurence	RUE	CEF Monfavet	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
FABIANI	Christelle	Respons. SP SAH	DIRPJJ SE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
BOCCHIA	Ennio	Délégué SI	DIRPJJ SE	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
LANCEL	Françoise	Délégué SI	DIRPJJ SE	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
RABANY	Gilbert	Respons. Immobilier	DIRPJJ SE	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
CARLE	Jean-Pierre	DEPAFI	DIRPJJ SE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
BOUET	Magali	DRH	DIRPJJ SE	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BERTHELOT	Rose	Responsable adm / financière RH	DIRPJJ SE	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
SERENNE	Eric	DTA	DT Alpes Maritimes	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
DUPERRAY	Laurence	DT	DT Alpes Maritimes	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
GODED-SURROCA	Géraldine	RAPT	DT Alpes Vaucluse	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
MAZEUER	Lara	DTA	DT Alpes Vaucluse	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
DEGENNE	Yves	DT	DT Alpes Vaucluse	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
SEHEMEAUD	Corinne	RAPT	DT Bouches du Rhône	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
CHARPENTIER	Luc	DT	DT Bouches du Rhône	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BEQUENBOIS	Philippe	RPI	DT Bouches du Rhône	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BERTHELEMY	Benoît	DT	DT Corse	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
VALLOIS	Liliana	RPI	DT Corse	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
DUGAD	Valérie	RAPT	DT Corse	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BELVALETTE	Benoît	DTA	DT Var	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BUONAVIA	Christiane	DT	DT Var	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
HEBERT	Orlane	RAPT	DT Var	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
ARMAND	Michel	RUE	EPE Bouches du Rhône	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
ABED	Nordine	RUE	EPE Bouches du Rhône	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
ISHARD	Verane	Directrice	EPE Bouches du Rhône	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
VEIEL	Patrick	Directeur	EPE Grasse	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BALLESTRA	Jean-Pierre	RUE	EPE Nice	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
DECHERCHI	Céline	Directrice	EPE Saint Cannat	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
AZZOUG	Idriss	RUE	EPEI Avignon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BASLIO	Sandra	RUE	EPEI Avignon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
SAMOKINE	Véronique	Directrice	EPEI Avignon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BAUDOUILIN	Marie	Directrice	EPEI Toulon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BOUYGUES	Jacques	Directeur	SEAT Marseille	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
ARNOULD	Ad'ri	Directrice	SEEPM Marseille	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BOURGON	Gérard	RUE	SEEPM Marseille	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
CABASSE	Pascal	RUE	SEEPM Marseille	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
MONTÉGNIES	Sandrine	RUE	SEEPM Marseille	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
INFANTES	Véronique	RUE	SEEPM Marseille	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
VIGNAU	Chloé	RUE	STEI Marseille	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
LA GALL	Hélène	Directrice	STEI Marseille	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
POLLY	Sabrina	RUE	STEI Marseille	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
LEGER	Bruno	Directeur	STEMO Avignon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
FOSSÉ	Eric	RUE	STEMO Avignon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
MARTIN	Julie-Marie	RUE	STEMO Avignon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
MOHTEIL	Karine	RUE	STEMO Avignon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
COUPARD	Stéphane	RUE	STEMO Avignon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
GARDELLA	André	RUE	STEMO Bastia	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
FRANCHESQUIN	Françoise	RUE	STEMO Bastia	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
ROUX	Laureline	Directrice	STEMO Bastia	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
MARCHAL	Alain	RUE	STEMO Digne	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
LECLERE	Anns	Directrice	STEMO Digne	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
LAJARIGE	Jean-Louis	RUE	STEMO Digne	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
CASANOVA	Alain	RUE	STEMO Marseille Est	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
LAMBERT	Alexis	Directeur	STEMO Marseille Est	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BIZORD-BIANCO	Martine	RUE	STEMO Marseille Est	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
OLVIER	Carole	Directrice	STEMO Marseille Nord	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
VAUGEONIS	Jacques	RUE	STEMO Marseille Nord	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
IRACE	Patricia	RUE	STEMO Marseille Nord	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
MUSSO	Monique	RUE	STEMO Nice	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
DEGAND	Camille	Directrice	STEMO Toulon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
DUBUS	Jean-Christophe	RUE	STEMO Toulon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
GODEFROY	NeKy	RUE	STEMO Toulon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
GUCHETEAU	Pascale	RUE	STEMO Toulon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
LAMPERTI	Rose	RUE	STEMO Toulon	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
BIEHLY	Alain	RUE	STEMOI Aix	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
SAHNA	Corinne	RUE	STEMOI Aix	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
OLIVARES	Franck	RUE	STEMOI Aix	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
HALOIN	Jérôme	RUE	STEMOI Aix	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
DELOURME	Nathalie	RUE	STEMOI Aix	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
OLIVERI	Nathalie	Directrice	STEMOI Aix	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
GIRARD	Aline	RUE	STEMOI Grasse	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
SCHEMBRI	Caroline	RUE	STEMOI Grasse	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
HANNEDOUCHE	Marie	RUE	STEMOI Grasse	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
MOUHOURI	Youssef	RUE	STEMOI Grasse	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Arrêté n°

Signé par

La directrice interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud Est

Le **22 MAI 2015**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

ARRETE N° DU

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud Est.

La directrice interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud Est

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n°2010-214 du 02 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et à et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme 309 « entretien des bâtiments de l'ETAT » ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 189-0008 du 8 juillet 2013 portant délégation de signature à Madame Michèle GUIDI, responsable de budget opérationnel de programme ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2010 portant nomination de madame Magali PALOT (BOUET), en qualité de directrice des ressources humaines,

Vu l'arrêté ministériel du 16 juin 2010 portant nomination de monsieur Gilbert RABANY, en qualité de chargé de l'immobilier ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 janvier 2012 portant nomination de monsieur Jean Pierre CARLÉ, en qualité de directeur de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 décembre 2013 portant nomination de madame Conception GARIJO (BERTHELOT), en qualité de responsable des ressources humaines ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 janvier 2015 portant nomination de monsieur Julien LEMAIRE, en qualité de directeur adjoint des ressources humaines ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 mars 2014 portant nomination de madame Christelle FABIANI, en qualité de responsable financier ;

Vu l'arrêté ministériel du 04 juillet 2014 portant nomination de monsieur Franck ARNAL, en qualité de directeur interrégional adjoint Sud Est ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 2013189-0008, du 8 juillet 2013, portant délégation de signature à Madame Michèle GUIDI Directrice Interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-est, responsable du budget opérationnel pour l'ordonnancement secondaire des dépenses imputées sur le budget de l'Etat, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée en cas d'absence ou d'empêchement par monsieur Franck ARNAL, directeur hors classe, directeur interrégional adjoint de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud Est.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 2013189-0008, du 8 juillet 2013, portant délégation de signature à Madame Michèle GUIDI Directrice Interrégionale de la protection judiciaire

de la jeunesse de l'inter région Sud-est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} sera exercée, pour les domaines relevant de leur activité au sein du service, par :

- Mme Magali PALOT (BOUET), Conseiller d'administration, directrice des ressources humaines
- M. Jean Pierre CARLÉ, Conseiller d'administration, directeur de l'évaluation, la programmation, les affaires financières et l'immobilier

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 2013189-0008, du 8 juillet 2013, portant délégation de signature à Madame Michèle GUIDI Directrice Interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 sera exercée, pour les domaines relevant de leur activité au sein du service, par :

- Mme Magali PALOT (BOUET), Conseiller d'administration, directrice des ressources humaines
- M. Jean Pierre CARLÉ, Conseiller d'administration, directeur de l'évaluation, la programmation, les affaires financières et l'immobilier
- Mme Christelle FABIANI, Attachée d'administration, responsable financier
- M. Julien LEMAIRE, Attachée d'administration, responsable des ressources humaines
- M. Gilbert RABANY, Professeur technique hors classe, chargé de l'immobilier

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 2013189-0008, du 8 juillet 2013, portant délégation de signature à Madame Michèle GUIDI Directrice Interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 3 sera exercée, pour les domaines relevant de leur activité au sein du service, par :

- M. Jean Pierre CARLÉ, Conseiller d'administration, directeur de l'évaluation, la programmation, les affaires financières et l'immobilier
- Gilbert RABANY, Professeur technique hors classe, chargé de l'immobilier

ARTICLE 5 :

Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral n° 2013189-0008, du 8 juillet 2013, portant délégation de signature à Madame Michèle GUIDI Directrice Interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter région Sud-est, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 5 sera exercée, pour les domaines relevant de leur activité au sein du service, par :

ARTICLE 6 :

En cas d'empêchement des agents visés aux articles 2 et 5 du présent arrêté, et dans les domaines respectifs de compétences attribués, délégation de signature est donnée à :

- Mme Christelle FABIANI, Attachée d'administration, responsable financier
- Conception GARIJO (BERTHELOT), Attachée d'administration, responsable des ressources humaines
- Gilbert RABANY, Professeur technique hors classe, chargé de l'immobilier

ARTICLE 7 :

La directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la Jeunesse Sud Est, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le **22 MAI 2015**

Pour le Préfet de Région,


Michèle GUIDI

